

Présentation du rapport d'activité 2017 de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

François Villeroy de Galhau, président de l'ACPR, gouverneur de la Banque de France
Bernard Delas, vice-président de l'ACPR
Rémi Bouchez, président de la commission des sanctions

Programme

- ❑ **Présentation générale sur le secteur financier et l'activité de l'ACPR en 2017 par François Villeroy de Galhau, président de l'ACPR et gouverneur de la Banque de France**
- ❑ **Présentation de Bernard Delas, vice-président de l'ACPR, sur le contrôle du secteur de l'assurance en 2017**
- ❑ **Présentation de Rémi Bouchez, président de la commission des sanctions**
- ❑ **Questions et réponses**

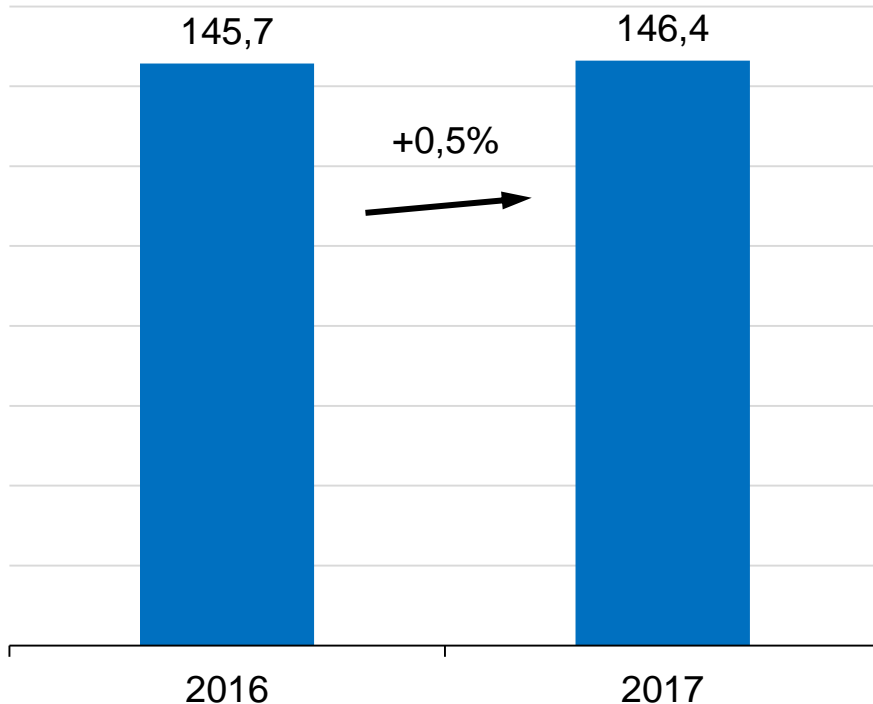
**François Villeroy de Galhau,
président de l'ACPR et
gouverneur de la Banque de France**

- I. L'ACPR a été fortement impliquée dans la mise en place de normes internationales communes, à même de renforcer la stabilité financière**
- II. L'ACPR a été particulièrement active vis-à-vis des risques émergents, ainsi que des nouvelles technologies**
- III. Des exigences durables : la protection de la clientèle et la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent**
- IV. Point sur les résultats et la solvabilité des principaux groupes bancaires et d'assurance en France**

Des banques françaises plus solides

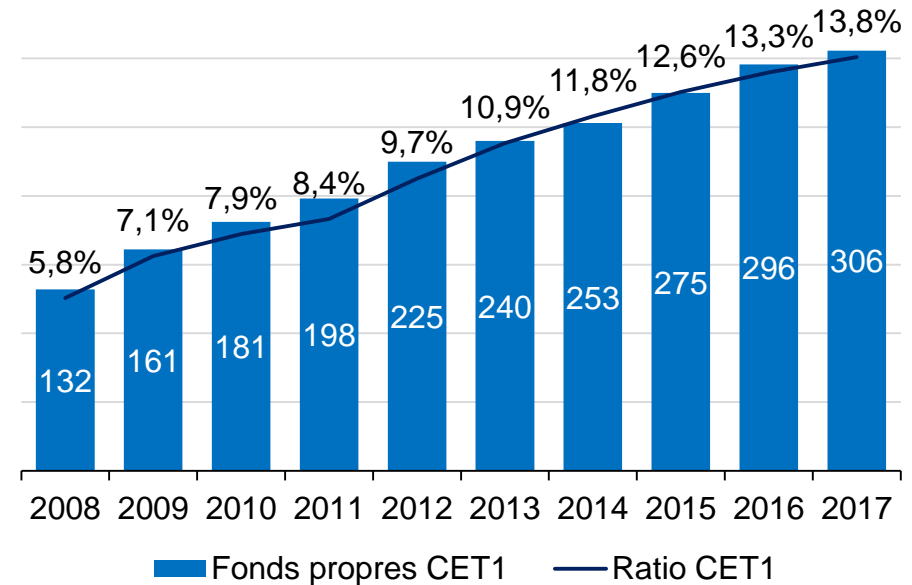
Des résultats stables en 2017.

Produit net bancaire (milliards d'euros)



Des fonds propres qui poursuivent leur renforcement :

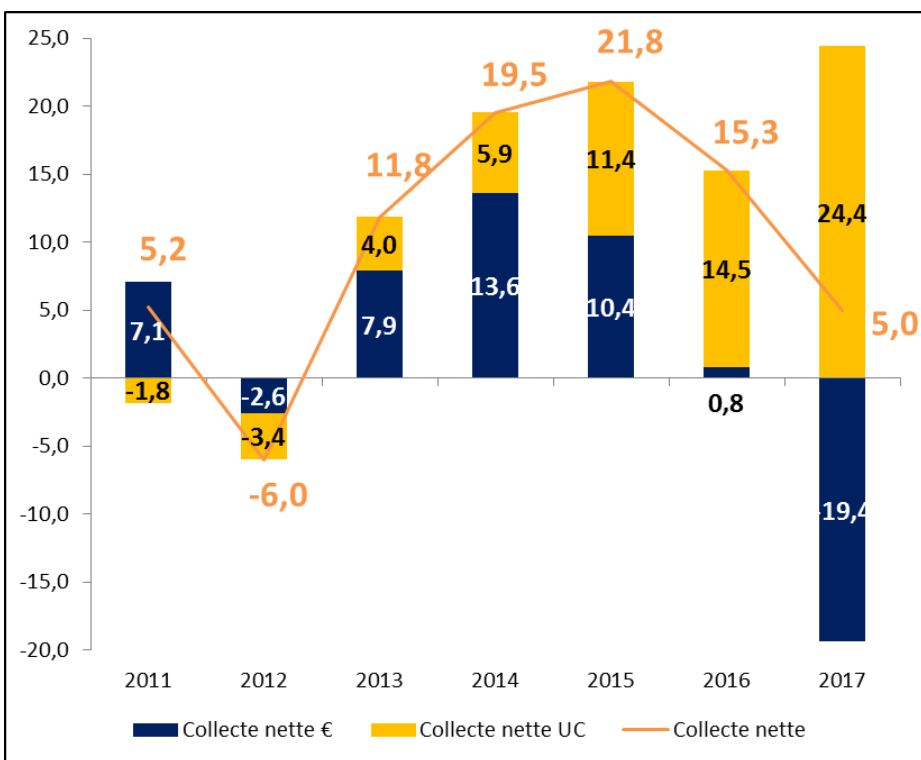
- Le ratio CET1 passe de 5,8 % en 2008 à 13,8 % en 2017.
- Les fonds propres ont augmenté de 174 milliards d'euros par rapport à 2008 (+132 %).



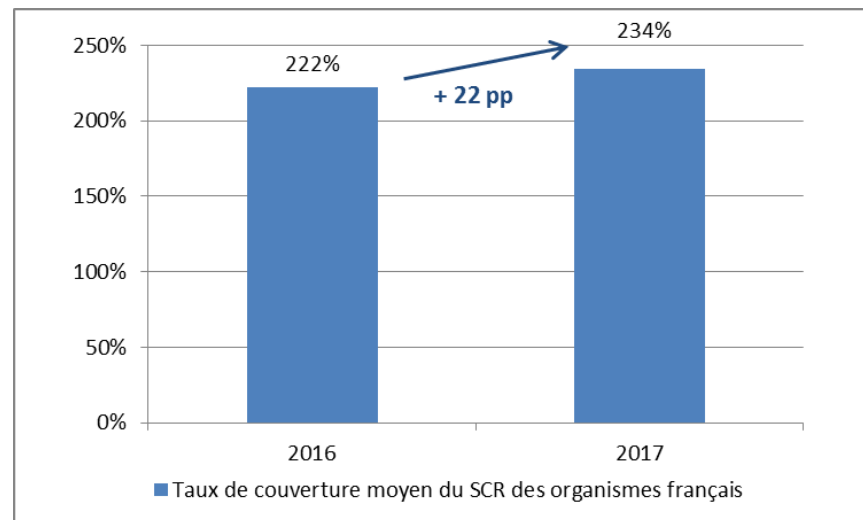
**Bernard Delas,
vice-président de l'ACPR**

La situation du secteur de l'assurance en 2017

Une collecte nette record sur les UC
 Une décollecte sur les supports euros



Amélioration du ratio de couverture du capital de solvabilité requis des principaux organismes (base sociale, marché français)



Le contrôle du secteur de l'assurance en 2017

1. Le marché de l'assurance en 2017
2. L'évolution du cadre réglementaire prudentiel
3. Le contrôle des pratiques commerciales
 1. Le développement des unités de compte
 2. La déshérence en assurance retraite
 3. La LPS en assurance construction

**Rémi Bouchez,
président de la commission des sanctions**

La commission des sanctions en 2017

- I. **Une activité en léger repli, principalement concentrée sur les affaires de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT)**
 - ❑ 8 décisions rendues en 2017 contre 11 en 2016
 - ❑ 10 saisines en 2017 comme en 2016
 - ❑ 6 décisions sur les 8 rendues en 2017 relatives à la LCB-FT
 - ❑ Les personnes sanctionnées pour des manquements en LCB-FT : des établissements de crédit et des établissements de paiement

La commission des sanctions en 2017

III. Des sanctions pécuniaires d'un montant cumulé élevé et des précisions relatives aux obligations des organismes assujettis sur un certain nombre de sujets

- Plus de 25 M€ de sanctions pécuniaires en 2017

Des précisions sur plusieurs sujets

□ *Hors LCB-FT*

- Les modifications contractuelles des contrats d'assurance-vie
- L'application des obligations en matière de contrôle interne à l'activité d'intermédiaire d'assurance d'un établissement de crédit

□ *En LCB-FT*

- L'obligation de déclarer « sans délai » les opérations suspectes à Tracfin
- Le caractère général des exigences de la LCB-FT, qui s'appliquent quelle que soit la taille de l'établissement

Questions et réponses